

LA SAVOIE

Littéraire & Scientifique

REVUE TRIMESTRIELLE

PUBLIÉE

Sous le patronage de l'Académie de Savoie

4^e ANNÉE. -- 3^e TRIMESTRE

SOMMAIRE

CHRONIQUE : Notice nécrologique sur Ernest Naville ; Mémoires de l'Académie ; Nouveaux membres ; Une nouvelle Revue ; A travers les Livres et les Revues.

Chanoine L. BOUCHAGE. — *Claude Chavanne, guide-en-chef des Missionnaires de Chambéry pendant la Révolution.*

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. — I. Bibliographie scientifique : *Congrès préhistorique de France, compte-rendu de la 4^e session à Chambéry ; Revue annuelle de Géologie ; Atlas des Champignons de France, Suisse et Belgique, par M. M. DENARIÉ.* — II. Bibliographie historique, par M. l'abbé J. BURLET.



CHAMBÉRY

IMP. GÉNÉRALE SAVOISIENNE, 5, RUE DU CHATEAU

1909

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 02729556 8

LA SAVOIE

LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

CHRONIQUE

Notice nécrologique sur Ernest Naville. — Un nouveau deuil vient de frapper l'Académie de Savoie. Le 28 mai dernier, elle perdait le doyen de ses membres correspondants, le philosophe genevois, Ernest Naville, qui appartenait à notre Compagnie depuis novembre 1864 et qui, en 1869, publiait dans le tome X (seconde série) de nos Mémoires une intéressante notice sur les œuvres de Xavier de Maistre.

Il est juste que nous nous associions à l'hommage rendu à sa mémoire par ses compatriotes, car il fut l'avocat de toutes les nobles causes, ayant pris en maintes circonstances la défense des intérêts religieux et, comme je le rappelais il y a quelques jours, n'ayant pas craint, lui protestant, de se joindre à Mgr Mermillod, pour s'élever contre le renvoi de Genève des ordres religieux.

Il ne fut étranger à aucune des préoccupations politiques qui assiègent actuellement les esprits, et fut en Suisse l'un des initiateurs de la justice électorale par la représentation proportionnelle, ainsi que l'un des plus fervents adeptes de cette langue internationale auxiliaire que l'on a appelé l'Esperanto. Enfin, les questions sociales ne furent pas sans l'intéresser ; il crut devoir prendre la défense des faibles et des opprimés, pour protester contre certaines injustices de nos sociétés actuelles.

Pasteur protestant au début de sa carrière, puis professeur à l'Université de Genève, Naville s'était ensuite consacré plus spécialement aux études philosophiques, qui lui valurent une réputation universelle et l'honneur d'être nommé associé étranger de l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques).

Présentant au public le *Journal intime* de Maine de Biran, il écrivait : « Ce livre ne s'adresse pas seulement aux métaphysiciens. Son contenu est fait pour intéresser toutes les âmes sérieuses ; sa forme le rend accessible à tous les esprits cultivés ». Nous pouvons appliquer ces paroles à tous ses ouvrages et dire qu'ils sont vraiment dignes de retenir l'attention des penseurs et qu'à tous les esprits cultivés ainsi qu'à toutes les âmes sérieuses ils peuvent apporter aide et profit.

En décembre 1890, — il avait alors 75 ans, — on célébrait à Genève son jubilé. A cette occasion, un de nos plus éminents philosophes français, Léon Ollé-Laprune, consacrait un article à ses principales œuvres et en montrait toute la portée. « Chrétien et philosophe, disait-il, M. Ernest Naville est un de ceux qui pensent, d'une part, que la science, comme on se plaît à dire maintenant, et la philosophie ne sont pas incompatibles, loin de là, qu'entre elles il peut y avoir accord ; d'autre part, que la philosophie et la religion ne sont point ennemies, loin de là, que l'une appelle l'autre et que l'une et l'autre se trouvent bien d'une entente conforme à leur essence même ».

« Sa méthode philosophique, ajoutait le même auteur, consiste d'abord à chercher en toute question ce que la raison normalement développée et loyalement consultée admet d'elle-même ou plutôt ne peut pas ne pas admettre ». Quant à sa méthode apologétique, elle n'est autre chose que la méthode expérimentale la plus scientifique. Elle consiste à constater les faits, puis à émettre des hypothèses, et ces hypothèses sont celles qu'il trouve dans la tradition chrétienne et dans certaines pages de la Bible.

Pour Ernest Naville, « la religion c'est le centre de la vie, le soleil intérieur toujours présent »... « Il faut, disait-il, non pas parler toujours de religion, mais parler de tout religieusement ; non pas faire toujours des actes de piété, mais parcourir pieusement le cercle de la vie ».

Les remarquables conférences qu'il fit de 1860 à 1869 dans plusieurs villes de la Suisse française sont imprégnées de cet esprit et eurent un retentissement considérable. Les foules s'y pressaient et l'acclamaient. Ces discours qui furent ensuite réunis en volume : *la Vie éternelle, le Père céleste, le Pro-*

blème du mal, marquent sa place au premier rang des défenseurs de la foi religieuse.

Il s'est éteint à l'âge de 93 ans et, jusqu'à la fin, a gardé la merveilleuse lucidité de son intelligence. Dans son dernier ouvrage, *Les Philosophies affirmatives*, publié quelques jours avant sa mort, il examine et discute le matérialisme, l'idéalisme et le spiritualisme, et se prononce pour ce dernier. « Les savants qui veulent proscrire l'idée de Dieu, conclut-il, et qui affirment que la science démontre la valeur du matérialisme athée sont au nombre de ces enfants terribles qui battent leur nourrice ou de ces enfants dénaturés qui outragent leur mère ».

« Ernest Naville, a écrit l'un de ses biographes, était le philosophe dans toute la forte et antique acception du terme, un philosophe non par son cerveau, non par ses livres seulement, mais un philosophe par son cœur et par sa vie, un philosophe vivant sa philosophie ».

Il est à espérer que le grain semé par lui fructifiera et que ses idées de large tolérance et de libéralisme éclairé ne disparaîtront pas avec lui.

Notre Académie, où les études philosophiques ont toujours été en honneur, peut se montrer fière de l'avoir compté au nombre de ses collaborateurs, et nous pouvons affirmer que sa mémoire y sera fidèlement conservée.

Mémoires de l'Académie. — Le tome XI de la 4^e série (760 pages), qui a paru il y a déjà plusieurs mois, contient les travaux suivants :

DOM MACKÉY : *Notice sur Benoît-Théophile de Chevron-Villette, archevêque de Tarentaise.*

FR. DESCOSTES : *Le Bilan littéraire de l'Académie de Savoie.*

E. DENARIÉ : *Rapport sur le Concours de poésie de 1902.*

E. D'ONCIEU DE LA BATIE : *Rapport sur le Concours d'Economie rurale de 1902.*

FR. DESCOSTES : *Discours à l'occasion de la réception de M. le comte de Seyssel-Cressieu.*

DE SEYSSEL : *Discours de réception sur les Sociétés savantes de Province.*

J. BURLET : *Dom Mabillon en Savoie.*

L. BOUCHAGE (chanoine) : *Les Repas funèbres en Savoie.*

DINO MURATORE : *Una principessa Sabauda sul trono di Bisanzio (Jeanne de Savoie, 1306-1359).*

PERRIN et BOUVIER : *Le premier Collège de Chambéry.*

M. d'ARCOLLIÈRES : *A propos de trois lettres des conventionnels Hérault de Séchelles et Philibert Simond.*

SALVATOR FOA : *Mission du Père Monod à Paris en 1631.*

Camille RENAUX : *Le marquis Odon de Savoie, fils d'Humbert I^{er}.*

N. B. — Pour répondre à diverses demandes, nous rappelons qu'on peut se procurer les *Mémoires de l'Académie* en s'adressant à la *Librairie Bouvier et Dardel*, à Chambéry. Le prix de chaque volume est de 5 fr. On peut s'abonner aussi, à la même librairie, à la *Savoie littéraire et scientifique*, au prix de 3 fr. par an.

Nouveaux membres. — L'Académie a élu membres correspondants : MM. Camille Renaux, professeur honoraire de l'Université ; Niccolo Persichetti, marquis de Sta Mustiola ; Jean-Baptiste Grosso, artiste peintre ; Charles Jacob, docteur ès sciences, préparateur de géologie à la Faculté des sciences de Grenoble.

Une nouvelle Revue. — Nous faisons les meilleurs vœux pour le succès, d'ailleurs assuré, de l'élégante et intéressante Revue trimestrielle *Le Bugey*, organe de la nouvelle Société scientifique, historique et littéraire fondée à Belley. Signalons, dans le premier numéro, une étude préhistorique par M. l'abbé Tournier, spécialiste autorisé ; une esquisse historique du Bugey depuis les origines, avec une carte du Bugey féodal au XI^e siècle par M. le comte de Seyssel ; une note de M. Létanche sur la noblesse de la région vers la fin du XVII^e siècle, d'après le texte d'une assemblée de la noblesse tenue à Yenne en 1675 pour choisir les députés chargés de prêter le serment de fidélité à la régente, mère et tutrice de Victor-Amédée II. M. le chanoine Dementhon commence la publication d'une bibliographie très copieuse des sources d'études sur le Bugey qui rendra les plus grands services aux chercheurs.

A travers les livres et les revues. — *En l'honneur d'Honoré d'Urfé.* — Le Comité, qui avait organisé avec une rare distinction la cérémonie de l'*Inauguration du monument d'Honoré d'Urfé*, à Virieu-le-Grand (20 septembre 1908), a voulu, avec raison, conserver le souvenir de cette fête littéraire et patriotique en publiant un compte-rendu très complet et illustré, écho fidèle et très vivant des hommages rendus à la mémoire du chevalier d'Urfé.

— L'Académie a reçu un exemplaire d'un important *Dictionnaire Persan-Français*, par M. le baron Jean-Jacques-Pierre Desmaisons, publié par ses neveux, M. Charles Reymond, professeur à l'Université de Turin, et Mlle Suzanne Reymond-Desmaisons (in-4° de 972 pages. Rome, Typographie polyglotte de la S. C. de la Propagande, 1908). L'auteur de ce savant travail est un Savoyard. Né à Chambéry en 1809, M. Desmaisons fit ses études au Collège royal de Chambéry ; en 1828, il se rendit à Saint-Pétersbourg pour étudier les langues orientales. Il ne tarda pas à se fixer en Russie où il remplit des fonctions importantes au Ministère des Affaires étrangères. M. Desmaisons fut membre de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, qui a publié un autre de ses ouvrages : *Histoire des Mogols et des Tartares*, par Aboul-Ghazi-Behadour-Kan.

— Le P. Jean-Baptiste du Petit-Bornand réédite son étude intéressante sur *Le nombre des élus* (Paris, Lethiel-leux ; in-12, 132 p.) et publie une petite brochure d'édification sous le titre : *N.-S. Jésus-Christ est la solution de toutes les difficultés*. (Tournai, Casterman ; in-16, 96 p.)

— Dans la *Revue Savoisiennne*, premier et deuxième trimestre 1909, M. Désormaux termine son *Essai de Grammaire* par une étude très érudite sur le verbe dans le patois savoyard.

— M. Claudius Servettaz publie, dans la même Revue, un choix de *Chansons rustiques savoyardes*, avec les airs notés.

— M. l'abbé Garin, de la Tarentaise, vicaire à Paris, publie, avec la collaboration de M. Marcel, une monographie très complète de *La Paroisse de Saint-Ambroise de Popincourt* (in-12, 590 p. ; Paris, Gabalda, 1909).

Claude CHAVANNE

Guide-en-Chef des Missionnaires de Chambéry

PENDANT LA RÉVOLUTION

PAR

M. le Chanoine L. BOUCHAGE

Parmi les nombreux défenseurs laïques de la Religion dans le diocèse de Chambéry pendant la Révolution, l'histoire de notre pays doit mentionner avec admiration un simple paysan de Bassens, nommé CLAUDE-Joseph CHAVANNE. Ce héros, comme il fut appelé, naquit et reçut le baptême le 26 avril 1767. Son père se nommait André Chavanne ; sa mère, Antoinette Trocard ; sa femme, qu'il épousa le 14 février 1786, ayant à peine achevé sa dix-neuvième année, Marie-Thérèse Rossier.

La tradition locale soigneusement interrogée il y a quelques années déjà, dans les survivants de la première moitié du XIX^e siècle, par M. l'abbé Anth. Comozi, curé actuel de Bassens (1), qui a bien voulu nous communiquer le résultat de son enquête, fait de Claude Chavanne un homme avantageusement doué au physique et au moral : grand et robuste, fort, courageux et adroit, d'une physionomie imposante et noble, d'un jugement droit et pratique, d'une présence d'esprit imperturbable, d'un

(1) M. l'abbé Anthelme Comozi, né à Boussy (Haute-Savoie) le 4 février 1845, nommé curé de Bassens le 16 octobre 1888. Entre autres œuvres de zèle pastoral, la paroisse lui est redevable de la construction de l'église moderne et de la transformation de l'ancien prieuré en presbytère aussi commode que gracieux : double entreprise à laquelle il a contribué de ses deniers personnels pour 13.771 fr. 30, savoir : souscription officielle 1.000 fr., sommes diverses ajoutées spontanément au cours des travaux, 12.771 fr. 30. (Voir *La Croix de Savoie*, 10 octobre 1909.)

caractère ouvert et décidé, d'un attachement inviolable à la foi catholique et à la personne des prêtres, non moins qu'aux intérêts de sa petite commune dont il fut adjoint au maire et capitaine de la garde nationale.

Ces qualités, honneur de sa vie entière, lui valurent des sympathies universelles et tenaces jusqu'à sa mort ; elles parurent surtout, et avec un singulier éclat, pendant les dix années de la Révolution.

En 1792, il n'avait que vingt-cinq ans. Voyant s'avancer mugissante la tempête d'impiété qui s'abattit sur la Savoie à la suite de l'occupation militaire du général de Montesquiou, il pensa d'abord émigrer pour sauvegarder sa jeune famille. Dissuadé de fuir par le doyen de Tarentaise, M. le chanoine André de Maistre (1), qui connaissait la fermeté de ses convictions religieuses et l'énergie de sa volonté aussi résolue qu'avisée, il décida de demeurer au milieu de la tourmente pour défendre la foi dans la mesure de ses forces. Celui-là se tromperait étrangement qui se le représenterait comme un chouan savoyard. Des Vendéens, il n'eut ni l'attitude, ni les moyens d'action. Plus modeste, son rôle n'en est pas moins admirable.

Il fut, dans l'arrondissement de Chambéry, l'organisateur et le chef du service des Guides des Missionnaires revenus dans le diocèse dès 1794 pour l'assistance spirituelle des fidèles, et poursuivis par la République comme réfractaires et émigrés (2). Il en eut, sous ses ordres, choisis dans les principales communes, jusqu'à trente-

(1) M. le chanoine André-Marie de Maistre, frère du comte Joseph de Maistre, doyen du Chapitre métropolitain de Tarentaise, nommé plus tard évêque d'Aoste. Il quitta Moûtiers le 24 septembre 1792, passa le Petit-Saint-Bernard le 25, et arriva à Aoste le 26

(2) Les premiers missionnaires revenus dans le diocèse furent MM. Pollet, régent de *troisième* au collège de Chambéry, et Ennemond Rey, directeur du Séminaire. Désignés par le sort sur les huit prêtres qui s'étaient présentés aux Vicaires généraux capitulaires MM. Garellaz et de La Palme, pour entreprendre l'œuvre des Missions, ils partirent de Turin le 7 mai 1794 et arrivèrent en Savoie dans les commencements de juillet. (V. Cardinal BILLIET, *Mémoires*.)

deux qu'il dirigeait par une active correspondance, bien qu'il ne sût qu'imparfaitement écrire (1).

Lui-même, armé de sa seule intrépidité, il fut le plus hardi de ses compagnons. Dissimulant son identité sous le pseudonyme de *Cisalpin*, il circule partout, brave tous les dangers, la déportation, la confiscation et autres foudres de la persécution religieuse. Il guide les missionnaires dans leurs courses nocturnes, les conduit auprès des malades, leur procure des travestissements, leur donne des conseils de prudence, soutient leur constance par sa bonne humeur, leur trouve, pour se reposer, administrer les sacrements et célébrer le saint Sacrifice, des refuges dans des demeures sûres où il a pratiqué des cachettes, afin de se dérober rapidement en cas de surprise aux perquisitions inattendues des émissaires de l'Administration.

C'est ainsi qu'il les accompagna tous « peu ou beaucoup » — ils étaient trente-cinq, y compris les grands-vicaires MM. Garellaz, de Thiollaz et Bigex — ; mais il marchait ordinairement avec M. Ennemond Rey dont il aimait l'audace et qui devint chef de mission. Plusieurs de ces vaillants prêtres furent arrêtés, aucun ne le fut sous sa conduite.

Tel était son ascendant qu'il réussit à gagner les gardarmes eux-mêmes qui, dans des circonstances exceptionnelles, se faisaient les complices de ses industries, fermaient les yeux et permettaient l'évasion de ceux qu'ils avaient mandat d'amener. « L'un d'eux, le brigadier Belly ou Bellile, raconte M. l'abbé Comozy dans ses notes, se montrait féroce et était particulièrement redouté. Or il fut un jour envoyé avec ses hommes pour perquisitionner à Bassens, sans qu'il eût eu le temps, paraît-il, d'adresser à son ami l'avis préalable convenu. Le théâtre des opérations était le château de la baronne

(1) Sur la foi de M. Pâquet, curé de Myans, dans ses notes sur la procession de 1799, j'ai avancé, dans mon *Solennel Hommage*, que Chavanne ne savait pas écrire. Des recherches ultérieures faites pour justifier ce dire m'ont amené à constater qu'il savait au moins très bien signer.

de Châtillon (1). Il était donc à fouiller par toutes les pièces lorsque, tirant à soi la porte d'une armoire, il se trouve face à face avec un prêtre qui s'y tenait blotti... La porte fut repoussée brusquement ; les autres gendarmes n'avaient dû s'apercevoir de rien, et le prêtre était sauvé grâce à la considération que l'adjoint Chavanne s'était attirée de la part du terrible brigadier. »

Bien plus, établi par l'autorité ecclésiastique, l'auxiliaire des missionnaires dans le domaine spirituel, Claude Chavanne, fut chargé de suppléer les prêtres absents dans les fonctions sacerdotales, autant du moins que cela est possible et permis aux laïcs. Il ondoyait les nouveau-nés, et le baptême n'était pas réitéré aux enfants qui avaient reçu l'eau de ses mains. Il veillait à conserver aux sépultures les rites essentiels de la liturgie catholique. Il assistait aux mariages comme témoin requis pour en assurer la validité sacramentelle. A Bassens, sur 23 mariages célébrés de 1795 à 1800, son nom figure 17 fois à ce titre dans le registre (2). C'est lui qui, dans sa maison, fait le catéchisme aux enfants qui se préparent à la première Communion, et aux fiancés ignorants des conditions à remplir pour contracter chrétiennement.

A Bassens toujours, pendant que le citoyen Blaise Borot, « curé provisoire » comme il signe (3), détient l'église, Chavanne persuade à ses compatriotes d'organiser le culte traditionnel dans la chapelle de Notre-Dame-du-Mont, dont il a préalablement emporté en lieu sûr la statue séculaire (4). Après le départ de l'intrus,

(1) La baronne Métral de Châtillon, née Christine-Thérèse Bertrand de la Perrouse, arrêtée par ordre d'Albitte le 30 mars 1794, comme *bigote et fanatique*, élargie par le représentant Gauthier, quitta sa maison de Chambéry et se retira dans son château de Bassens (aujourd'hui villa baron Decoux), où elle mourut le 29 août 1804, à l'âge de 81 ans. — Voir *Etrennes Religieuses pour l'an de grâces 1805*. — *Vie des Saints*, par les abbés Picollet ; Thonon, 1823. — *L'Orphelinat et la Providence de Chambéry*, par l'abbé H. Monachon, Chambéry, 1899.

(2) Voir Registres paroissiaux de Bassens.

(3) V. Registres de Bassens.

(4) V. aux Documents une note sur cette chapelle.

c'est lui encore qui, les dimanches et les fêtes de précepte, convoque la population dans l'église paroissiale demeurée ouverte, et y préside les Exercices du Matin et du Soir réglementés par les Vicaires Capitulaires (1). Il y récite les prières marquées, le chapelet, chante les vêpres et recueille les offrandes accoutumées.

Il prêche même, l'assistance l'écoute attentive, et proteste contre le fâcheux qui sortirait bruyamment, comme il arriva un certain jour d'hiver très rigoureux. Chavanne parlait. Sa parole échauffait tous les cœurs, mais n'empêchait pourtant pas les auditeurs de grelotter. L'un d'eux, qui habitait tout près de l'église, sortit très doucement et revint bientôt couvert d'un manteau de *tridaine*. Cependant, se sentant de plus en plus envahi par le froid, il prit le parti de se retirer tout à fait ; mais il tira la porte si vivement cette fois qu'il y laissa le talon de sa chaussure et troubla doublement l'attention de l'assemblée. Aussitôt des murmures s'élevèrent contre l'interrupteur, très marri du reste de l'accident, tant on tenait à ne perdre aucun mot du sympathique prédicateur.

Pendant les années 1796 et 1797, la rigueur des lois contre les prêtres et les émigrés s'était peu à peu adoucie d'une manière assez notable. Le décret du 7 fructidor an V (24 août 1797) avait même aboli toutes ces

(1) Voir le manuel très curieux et devenu très rare, imprimé sans nom d'imprimeur, en 1799, sous le titre : *Secours religieux pour les Fidèles Catholiques en l'absence des Ministres Sacrés, à l'usage du Diocèse de C**** ; in 32 de 273 pp. Ce petit volume est divisé en cinq parties : 1^{re} partie : Idée générale des fonctions du Saint-Ministère. — Distinctions de celles qui continuent dans l'absence des Ministres sacrés et des moyens ou *secours religieux* par lesquels on peut et l'on doit suppléer aux autres ; p. 1-14. — 2^e partie : Avis (renfermant des Réflexions, des Exhortations et des Règles de conduite). Aux fidèles catholiques du Diocèse de C***. Salut en Notre-Seigneur Jésus-Christ ; deux lettres de MM. de la Palme et Garellaz, datées des 20 septembre 1797 et 21 mars 1796, signées : *Les Vic. Gén.* ; pp. 15-66. — 3^e partie : Instructions en forme de prônes, contenant un abrégé des principes de la Doctrine Chrétienne à l'usage du diocèse de C*** ; pp. 67-128. — 4^e partie : Exercices à pratiquer dans les Assemblées Religieuses ; pp. 129-242. — 5^e partie : Association de Zèle et de Charité, ou les Vrais Chrétiens associés pour la gloire de Dieu et le salut des âmes ; pp. 243-269.

lois. Les prêtres rentraient, les églises étaient réconciliées, le culte public recommençait. On pensait la persécution finie. Non. Elle allait se réveiller, onze jours après, par le coup d'Etat du 18 fructidor (4 septembre 1797), qui inaugura en Savoie aussi bien qu'en France la *seconde Terreur*. A Bassens, l'église avait été solennellement réconciliée. Naturellement Chavanne avait eu la part principale dans l'organisation de la cérémonie. Il fut assigné à comparaître devant le tribunal de Chambéry. L'interrogatoire n'aboutit qu'à mettre en lumière, avec l'emportement du juge, le sang-froid, la bonhomie, la prudence et la force tranquille de l'inculpé. Chavanne fut relâché (1).

En 1799, une sécheresse extrême désola nos campagnes. La chaleur de l'été fut telle que non seulement les fruits de la terre étaient brûlés, mais que les forêts des montagnes prenaient feu et flambaient. Cela menaçait de devenir une irrémédiable catastrophe. Le peuple y voyait un châtiment. Pour obtenir la cessation du fléau, Chavanne eut l'inspiration de provoquer une immense supplication populaire dans une procession générale à Notre-Dame-de-Myans. Il en fit écrire à ceux qui, dans les paroisses, étaient chargés du service de la prière. Son appel fut entendu avec un prodigieux empressement. Jamais peut-être la Vierge Noire ne vit à ses pieds pareille manifestation. On estima l'assistance à 22.000 personnes. Deux témoins oculaires, François Chamouset, de Saint-Alban, et François Quenard, la portèrent à 60.000, chiffre qui paraît fort exagéré. Quoi qu'il en soit, l'effet désiré ne tarda pas à se produire : le lendemain, une pluie douce et abondante commença de tomber (2).

(1) V. *Mémoires du Cardinal Billiet*, chap. xvii ; et *le Diocèse de Genève pendant la Révolution Française*, par l'abbé Lavanchy, t. 1, chap. xvi.

(2) Voir, pour plus de détails : *Le Pèlerinage de Notre-Dame de Myans*, par le P. Pierre MAILLET ; Chambéry, 1900. — *L'Œuvre du Solennel Hommage dans le Diocèse de Chambéry*, par le chanoine Léon BOUCHAGE ; Chambéry, 1901. — Et les *Archives paroissiales de Myans : Procès-verbal de la Procession de 1799*, rédigé en 1858 par M. le curé Pâquet, y compris les notes qui suivent.

La police, qui n'avait pu empêcher le pèlerinage, s'en prit à celui qu'elle soupçonnait d'en être le promoteur. Chavanne fut cité à comparaître par-devant l'Administration centrale ; interrogé, il sut si adroitement répondre que l'affaire dut être abandonnée cette fois encore. Car, à son témoignage, il comparut trente-deux fois par-devant la justice, croyant chaque jour d'être conduit en prison, et il ne le fut jamais.

De cette campagne de dix ans, Claude Chavanne a laissé un récit succinct rédigé à la demande de M. le chanoine-chancelier Chevray vers 1842 — il avait alors 75 ans — et offert à Mgr l'Archevêque de Chambéry. Ce n'est certainement pas une œuvre de littérature. La trame en est sans art, l'expression souvent vulgaire et le fond se ressent trop de l'affaiblissement d'une mémoire qui s'efface. On y voudrait plus de noms propres, plus de faits et des dates. Toutefois la simplicité de l'allure plaît ainsi que la naïveté des détails. Ce style de villageois dictant ses souvenirs comme on raconte, sous le manteau de la cheminée, pendant les veillées d'hiver, ne manque pas d'une certaine saveur.

Assurément cette page inédite ajoutera bien peu aux solides Mémoires du cardinal Billiet. Du moins, nous avons l'espoir qu'elle ne laissera pas d'intéresser les lecteurs de la *Savoie littéraire et scientifique*, et c'est la raison qui nous détermine à la publier.

* * *

A Monseigneur l'Archevêque de Chambéry

Monseigneur,

Claude-Joseph Chavanne, âgé de soixante et quinze ans, né et domicilié de la Commune de Bassin, ancien conducteur des missionnaires pendant le temps de la persécution, prend la liberté d'offrir à Votre Grandeur ses plus humbles respects, et ensuite de vous faire le récit de sa conduite pendant le temps de la révolution.

Le premier jour de l'entrée des Français, j'eus l'honneur de rencontrer Monsieur le Doyen Maistre quis'émi-

grait ; il me pria de l'accompagner jusque dans les Bauges, je l'y accompagnai ; en chemin faisant, il me raconta tous les malheurs qui allaient fondre sur l'infortunée Savoie, Il me parla surtout du serment des prêtres, qu'il y en aurait quelques-uns qui le prêteraient, mais que la plus grande partie s'enfuirait, parce que ce serment les séparait de la Cour de Rome et par conséquent schismatique ; il fallait bien prendre garde de ne pas assister aux messes des prêtres assermentés, ni communiquer avec eux pour tout ce qui concernait le culte divin. Cela m'affligea tant, que je me décidai à partir avec lui, pour être son guide. Je pensai qu'une fois que je serai en Piémont, je chercherai de l'ouvrage, et d'y faire aller ensuite ma famille. Après plusieurs conversations, il me dit : « non, mon ami, vous avez de grands sentiments de religion, il faut rester dans votre patrie, vous y ferez des bonnes œuvres. Vous avez probablement des amis dans votre commune, il faut leur communiquer mon dessein et vous retirer dans quelques maisons particulières pour y faire des prières jusqu'à ce que les prêtres schismatiques quittent votre paroisse ; il est de fait qu'il n'y resteront pas longtemps ; et si alors on ne vous empêche pas d'aller à l'église, vous suivrez mon conseil. » Aussitôt qu'il y a eu des prêtres assermentés, j'ai pris quatre à cinq personnes de mes amis, et je leur ai dit qu'il ne fallait pas assister aux messes de ces prêtres ni communiquer avec eux, sauf cependant si on venait à être malade et à l'article de la mort, on pouvait se confesser et recevoir l'absolution.

Tous les dimanches et les fêtes nous allions faire nos exercices de religion dans la chapelle de N.-D. du Mont ; on eut d'abord beaucoup de monde qui venait y assister. Quand on avait fait les prières de la messe on disait le chapelet, et d'autres prières, on venait ainsi jusqu'au calvaire (1), et cela a duré tout le temps des prêtres assermentés qui étaient au nombre de trois, sans qu'ils eussent osé rien nous dire, mais ils disaient qu'on commet-

(1) V. à la fin du récit de Chavanne une note sur ce Calvaire.

tait un péché mortel, toutes les fois qu'on manquait par sa faute la messe. Il y en eut un de la paroisse voisine qui vint faire un sermon aux vêpres à Bassin, où il dit que tous ceux qui ne venaient pas à l'église étaient damnés à tous les diables. Cela fit beaucoup d'impression aux assistants, qui venaient nous dire que si ce que ce prédicateur a dit est vrai, nous étions au chemin qui conduit à l'enfer. Le lendemain j'ai rencontré ce prédicateur, il me demanda si je me portais bien; je lui répondis : oui ; il me dit ensuite : « j'ai été prêcher dimanche chez-vous, et maintenant j'espère que ceux qui n'allaient pas à la messe, y iront parce que je leur ai dit ce qu'il en était pour eux. » Je lui répondis que ceux qui n'étaient pas allés à la messe n'étaient pas non plus allés aux vêpres, et par conséquent ils n'avaient rien entendu ; il poursuivit son chemin sans me répondre. Enfin, nous avons ainsi continué jusqu'à ce que les prêtres se fussent en allés ; mais le nombre des personnes qui nous suivaient augmentait chaque jour. Quand ces prêtres furent loin, on allait à l'église à huit et à onze heures pour y faire les prières de la messe, et à deux heures les vêpres, et à la tombée de la nuit la prière et une lecture. Nous y étions quatre à cinq. Nous faisons ensuite le catéchisme tous les soirs et matins ; on avait chacun sa semaine ; et dans peu de temps les enfants ont su leur catéchisme ; et cela a duré pendant tout le temps de la persécution, jusqu'au moment où le représentant Gauthier vint à Chambéry ; dans ce moment les prêtres et les nobles furent mis en liberté. Il nous manquait des prêtres pour la confession, mais je découvris d'abord un Chartreux impotent qui était aux Incurables (1) qui ne pouvait dire la messe à cause de ses infirmités, mais qui avait le pouvoir d'entendre les confessions. Ensuite on découvrit Mr. Alex, ancien official qui était à la maison de Costa, qui y disait la messe. On y venait secrètement pour l'entendre et pour y communier ; il confessait aussi quelques personnes.

Après cela il y eut une retraite en Piémont où tous

(1) Un des Hospices de Chambéry. (Note de l'auteur.)

les prêtres savoyards qui étaient libres assistèrent, et à la fin de la retraite on tira au sort pour en envoyer deux en Savoie. Le sort tomba sur Monsieur Rey le cadet, et Mr. Pollet. Quelque temps après leur nomination, ils partirent du Piémont, et passèrent par les montagnes et y souffrirent beaucoup. Comme Mr. Rey avait été supérieur au séminaire avant son départ dans le Piémont, — le séminaire avait dans ces temps une campagne à St-Baldoph, — ils vinrent se reposer chez une nommée Jeanne Bouvier. Y étant, ils lui demandèrent si elle ne connaissait personne à Bassin. Elle répondit qu'elle y avait une fille mariée avec un nommé Mollard ; ils lui demandèrent encore si elle connaissait un nommé Chavanne ? Elle répondit que c'était l'ami de son beau-fils. Alors on lui dit qu'il fallait le faire demander.

J'y allai le dimanche suivant. Je fus bien content d'y entendre la messe. Après la messe ils me dirent que Monsieur le Doyen Maistre et Monsieur Noël votre curé, nous ont dit, après la retraite, qu'il fallait s'adresser à vous pour savoir comment il fallait s'y prendre pour assister les malades les plus dangereux, parce que nous ne sommes que deux pour circuler dès l'Hôpital-sous-Conflans, jusqu'au Pont-de-Beauvoisin, et depuis Arvillard jusqu'à Grésy-en-Genevois, et qu'il fallait chercher un autre guide avec moi. Je leur répondis, que j'en avais déjà trois, sur lesquels on pouvait compter comme sur moi-même. Je leur représentai qu'ils s'étaient un peu trop masqués avec leurs grands chapeaux déformés qui vous cachent la figure ; « vous n'avez pas besoin de porter de tels déguisements, vu que vous n'avez à circuler que la nuit. Il faut seulement se mettre à l'unisson comme les autres hommes et rien de particulier. » On s'est mis en devoir dès le lendemain d'aller visiter les malades tous les soirs à St-Ombre et ailleurs. Un de mes hommes allait avec Mr. Pollet et moi avec Mr. Rey. Je tâchai ensuite de faire des connaissances dans d'autres paroisses. Je réussis d'en trouver dans cinq ou six paroisses, aptes pour faire cette même fonction, et enrolés dans le même régiment. Il s'agissait

de prendre un nom de guerre et d'en donner aux deux autres missionnaires et à chaque conducteur. Moi, je pris le nom de Sisalpin. Quand on m'écrivait on mettait cette adresse : Au Citoyen Sisalpin, capitaine des guides à pieds, chez lui ; et toutes les fois qu'on m'écrivait, c'était toujours à la même adresse. Je m'occupai à chercher des asiles sûrs pour réfugier ces braves missionnaires, et pour augmenter le nombre des conducteurs. J'eus bientôt réussi d'en trouver dans toutes les communes de l'arrondissement de Chambéry ; mais ils n'allaient jamais les accompagner sans que je les en informasse ; il ne leur manquait pas d'occupation, rien que pour les malades. Il n'y avait ni mariage ni baptême. Quand ils se trouvaient dans quelque maison où il y avait un nouveau-né on lui donnait seulement l'eau, comme ferait un laïque. Ils me nommèrent ensuite pour donner l'eau aux nouveau-nés dans tout l'arrondissement de Chambéry. Plus tard le nombre des missionnaires augmentant, ainsi que le nombre des conducteurs, il s'agissait de faire de nouvelles découvertes. Le nombre des missionnaires augmenta encore, il fallait encore aussi découvrir de nouveaux conducteurs.

Enfin, de deux missionnaires ils sont venus à trente-deux, que j'ai tous connus et conduits ; celui que je conduisais régulièrement c'était Mr. Rey le cadet, mais je les connaissais et ils me connaissaient tous. Je recevais jusqu'à douze lettres dans un jour, et toujours sous la même adresse. Je n'ai jamais désemparé depuis le premier jour jusqu'à la liberté du culte, c'est-à-dire jusqu'à ce que les prêtres aient été replacés dans leurs paroisses. Pourrais-je parler des revers, des contradictions et des frayeurs de toute espèce ? Le jour j'étais occupé à chercher un asile pour qui était incommodé et fatigué pour se reposer. La nuit j'étais pour les conduire. J'ai bien des grâces à rendre à Dieu, parce qu'il n'y a eu aucun qui aie été pris sous ma conduite, malgré que celui que je conduisais ait été un des plus hardis, ce qui faisait que je préférais celui-là à tout autre. Je l'ai conduit à côté de la Municipalité de Chambéry à deux heu-

res après minuit, où il y avait quinze à vingt personnes. Je craignais que les gens d'armes ou soldats, qui étaient là, nous prissent, car ils n'étaient pas loin, mais tout s'est passé paisiblement ; toutes les frayeurs que j'ai eues ont été sans effet.

Lorsque la réconciliation de l'église de Bassin a été faite, où il y avait au moins cinq à six cents personnes tant de la ville que de Bassin, il se fit du bruit dans la ville qui parvint aux oreilles des autorités constituées, et quinze jours après cette réconciliation, on m'envoie un huissier pour aller paraître devant le juge de paix de l'arrondissement de Chambéry, sous le nom de Chavanne dit Carron. Je refusai la copie en disant que je ne m'appelais que Chavanne simplement. On parcourut plusieurs communes voisines et on ne trouva point de dit Carron. On revint à Bassin et on fit paraître plusieurs familles de dit Carron. Enfin, on leur a demandé si ils ne connaissaient point de Chavanne dit Carron, ils ont répondu négativement. « Mais comment appelez-vous celui qui fait les offices chez vous, qui conduit les prêtres et qui fanatise tous les pauvres paysans ? » Alors ils ont répondu et dit mon nom. Je reçus une copie vers deux heures de l'après-midi pour paraître le lendemain à la même heure. Je fus à la vérité très ennuyé, parce que plusieurs personnes respectables de Chambéry m'avaient conseillé de m'absenter pour quelques jours, parce qu'il y avait de risque de prison et condamné aux mêmes peines que les prêtres (1). Je partis dans la nuit pour aller consulter M. Rey, qui était à cette époque chef de la mission qui se faisait à Aix. Son principal domicile était chez Mme Millet à Saint-Alban ; j'avais un passe-partout, et j'entrai dans son domicile sans en être aperçu à deux heures après minuit, et je lui en fis part en lui demandant son conseil. Il me répondit : « Je ne peux rien vous dire là-dessus, parce que je ne sais pas sur quoi on vous interrogera ; mais soyez tranquille et

(1) Articles 20 et 21 du Tribunal révolutionnaire du Mont-Blanc établi le 28 septembre 1793. (Note de l'auteur.)

allez avec courage : Dieu a promis que lorsqu'on serait par devant des persécuteurs, il mettrait dans la bouche toutes les réponses nécessaires. » Je m'en allai avec courage, plus satisfait que s'il m'avait donné les plus belles réponses. Enfin, j'arrivai à une heure et demie l'après-midi auprès de ce juge qui envoya chercher quatre gens d'armes et les plaça deux à ma droite, et deux à ma gauche, et me fit les interrogations suivantes :

— Votre église n'a-t-elle pas été réconciliée ?

— Oui, citoyen juge.

— Quel jour ?

— A tel jour et à telle heure.

— Quel est le prêtre qui l'a réconciliée ?

— Je ne lui ai pas demandé son nom.

— Vous pourriez le connaître sans cela !

— Je n'ai pas d'autres réponses à vous faire.

— Y avait-il beaucoup de monde ?

— Cinq à six cents personnes.

— Pourriez-vous me donner le nom de quelques-unes de celles qui y assistaient ?

— Tous ceux de Bassin qui ont pu y assister, et des communes environnantes.

— Ce n'est pas ce que je vous demande ; dites-moi le nom de trois ou quatre personnes.

— Je n'ai demandé le nom à personne et n'ai point d'autres réponses à faire.

— N'y a-t-il pas eu des prêtres qui ont fait leurs rétractations dans votre église ?

— Citoyen juge, je ne sais pas ce que c'est qu'une rétractation.

— Quoi ! n'avez-vous pas vu qu'on en a amené trois dans votre église, la corde au cou ?

Je partis d'un éclat de rire, en disant que je n'avais vu la corde au cou qu'à ceux qu'on allait pendre. De ce que j'avais ri, il se mit en colère et me dit : « Qui êtes-vous, pour insulter un juge jusque dans ses fonctions ? » Il se promenait par la chambre, se réassit en me disant : « Il faudrait vous arracher la langue ! » Je lui répondis : « Vous n'avez pas besoin de me l'arracher,

parce que si j'étais un homme timide vous n'auriez pas une autre parole de moi, mais je vous respecte comme juge, sans cependant vous craindre, car je ne crains que les bêtes farouches. Croyez que mon intention n'était point de vous manquer de respect, mais ce n'est qu'un effet de ma simplicité, comme sont ceux de la campagne. Je vous prie donc de m'excuser. » Il se fâcha encore une fois et me dit : « Il faut que je vous fasse emprisonner pour vous apprendre à faire votre affaire et non pas à conduire les prêtres et à fanatiser les paysans. » Je lui répondis que j'étais bien aise d'y aller, vu qu'on n'y mettait au jour d'aujourd'hui que des honnêtes gens ; « d'ailleurs je m'attendais à y aller puisque je me suis procuré d'un bonnet de nuit. Mais si vous m'y mettez, vous prendrez certainement soin de ma femme et de mes enfants, car ils n'ont d'autres ressources que celles que je leur procure. Je ne vous demande rien pour moi, j'y serai avec de si braves gens, et j'y serai mieux nourri que chez moi ». Dans ces entrefaites, les gens d'armes demandent s'il fallait m'amener ; il leur répondit que non, qu'il fallait me laisser aller et qu'on saurait bien où me prendre. « Oui, Monsieur le juge, vous me trouverez quand vous me voudrez, car je ne veux pas m'émigrer, mes moyens ne me le permettent pas ; mais si j'avais les moindres moyens, je m'épargnerais la peine de venir passer trois heures consécutives devant un juge et n'être coupable d'aucune faute. J'ai l'honneur de vous offrir mes respects ; à une autre fois, je serai toujours à vos ordres ».

J'ai continué les mêmes exercices, j'avais des correspondances avec tous ceux qui faisaient des prières dans les églises de l'arrondissement de Chambéry.

Il survint une forte sécheresse ; je leur écrivais qu'il fallait faire une neuvaine, au bout de laquelle on irait en procession à Notre-Dame-de-Myans, et s'arranger de manière à ce qu'on puisse s'y trouver tous ensemble à l'aurore, un tel jour ; et tous ceux qui se trouvaient du côté d'Aix, il fallait qu'ils se réunissent à Bassin, à dix heures du soir. De sorte qu'on se trouva six communes réunies, et cinq autres nous réunirent en route. Mr. Rey, le puîné,

me fit demander s'il n'y avait point de danger de nous donner la messe ; je lui répondis qu'il n'y en avait aucun, parce que il y avait assez du monde pour mettre aux aguets de crainte d'accident. Il dit donc la messe dans le grand pré de Mr. Basin à Laisse où il nous fit ensuite une instruction. Je me rappelle fort bien qu'il nous dit : « Allez avec confiance à Notre-Dame-de-Myans, vous serez exaucés. » Nous nous y trouvâmes vingt-deux mille. En effet, le lendemain nous eûmes une pluie douce et abondante.

Environ huit jours après, on me fit demander par devant l'Administration centrale du dit arrondissement, et ils me demandèrent si j'avais assisté à cette procession ? Je répondis affirmativement. — « Et qui y avez-vous connu ? » — « Je ne déclare personne, mais il y avait au moins vingt-deux mille âmes ». — Alors, ils me dirent, que quand on aurait besoin du monde, on n'avait qu'à s'adresser aux prêtres. « Ce n'est point les prêtres qui ont convoqué cette procession. Je ne veux point vous dire de mensonges, mais je vous tairai aussi la vérité, quand vous me feriez subir la prison et toutes les peines qui pourraient s'ensuivre. »

Parmi le nombre des missionnaires qui étaient de trente-cinq, y étaient compris les trois grands vicaires : Mr. Dethiollaz, Mr. Bigex et Mr. Garellaz. Je les ai tous conduits peu ou beaucoup. J'ai aussi conduit quelquefois Mr. Guillet, qui a acheté Saint-Louis du Mont. J'ai couché avec lui à Saint-Baldoph, dans la foinière au gros de l'hiver. On partit de là à une heure avant jour, et je le conduisis aux Incurables. Mr. Rey, le cadet, fut dénoncé au département en donnant son signalement sur de l'habillement. J'avais été depuis quelque temps capitaine de la garde nationale. Je lui dis de nous habiller en uniforme ; on me donna un habit de garde nationale, je me procurai des épauettes, un hausse-col et un plumet tricolore. Mr. Rey se fit donner par son frère une lévite d'officier, il portait aussi la cocarde. Je lui dis : « Courage, vous êtes accompagné d'un capitaine, le sabre traînant, un pistolet à deux coups. » Enfin on che-

mina vers les malades, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

Il survenait par intervalle quelques calmes ; alors on se mit à faire des premières communions, — et ceux de Bassin ont passé les premiers, — à administrer le sacrement du baptême à cent et vingt enfants chez Madame de Châtillon à Bassin, tant de nuit que de jour ; on avait soin de mettre toujours quelqu'un aux aguets, et c'est pour la première fois qu'on a fait des fonctions dans le jour. Ils ne risquaient rien parce que nous avions une cachette, que je m'étais aidé à faire quelques jours auparavant. On faisait aussi des mariages, et lorsque les parties n'étaient pas instruites des principales vérités de la religion, on les envoyait au catéchisme pour se faire instruire, et c'était chez moi. Ils faisaient aussi dire le catéchisme aux parrains et aux marraines, et s'ils n'étaient pas instruits ils étaient aussi refusés. Un jour Mr. Rey administrait le sacrement du baptême chez Mme Millet à Saint-Alban, où il y avait aussi une cachette, à quatre-vingt-dix enfants, parmi lesquels il y en avait qui avaient 3 ou 4 ans ; ayant interrogé les parrains et marraines, et ceux-ci ne sachant pas répondre, il me dit : « voulez-vous être parrain de tous ces enfants ? » je répondis : « de quelques-uns oui, mais pas de tous ». Je fus ensuite nommé adjoint au maire qui était presque toujours absent ; il me chargea de tout faire sauf de le prévenir lorsqu'il y avait quelque difficulté. Me voyant chargé de cette commission, je tâchai de m'attirer la bienveillance des gens d'armes à mes frais et dépens, surtout avec les brigadiers, et ce au point de me faire promettre qu'ils ne viendraient jamais à Bassin sans m'en prévenir la veille par un billet, en leur faisant entendre, qu'étant absent je ne pourrai pas signer leur feuille de ronde, et leur offrir quelque rafraîchissement. Cela arriva bien selon mon gré, et les missionnaires et les prêtres étaient comme en sûreté à Bassin ; aussi il y en avait continuellement un chez Madame de Châtillon. Comme un jour il y en avait cinq qui devaient se parler, et comme je descendais en ville, par un effet du hasard

je rencontraï des gens d'armes. J'appelai le brigadier et je lui dis : « pourquoi ne m'avez-vous pas prévenu ? maintenant je n'ai rien pour vous offrir » Il me répondit qu'il avait reçu l'ordre il n'y avait qu'une heure, et que par conséquent il lui avait été impossible, mais il me dit en secret : « Si vous avez quelque chose à faire, allez, j'entreprendrais mes camarades et nous irons faire une partie d'amusement dans le pré de la Vogue. » Il dit ensuite à ses camarades : « le maire est allé nous préparer quelque chose à manger, donnons-lui du temps ». Je me hâtai d'aller en prévenir ces messieurs de se sauver, vu que la cachette ne pouvait en contenir qu'un ; de manière que c'est la première fois qu'ils sont sortis de jour. Enfin les gens d'armes arrivèrent et je leur fis politesse ; après s'être restaurés ils me dirent qu'il fallait les conduire chez Madame de Châtillon, qu'on leur avait dit qu'il y avait un prêtre de caché. Je les conduisis hardiment chez cette dame qui leur fit des honnêtetés ; ils lui dirent très honnêtement qu'ils étaient affligés de visiter ses appartements ; cela ne l'effraya point, elle leur ouvrit jusqu'à la moindre porte ; ils fouillèrent partout, et n'y trouvèrent personne ; ils remercièrent cette dame de ses diligences et dressèrent un procès-verbal comme quoi la dénonciation était fausse.

J'ai continué avec toutes les prudences et précautions possibles, sans qu'il ne soit jamais rien arrivé à personne. J'ai paru trente-deux fois par devant les autorités, croyant chaque jour d'être emprisonné, et je n'y ai cependant jamais été ; je crois que c'est parce que je n'étais pas fortuné. Pour les ennuyer je n'avais qu'à leur dire qu'il fallait nourrir ma femme et mes enfants, j'étais comme assuré d'être renvoyé absous.

* * *

Terminons par quelques notes biographiques. Le 27 janvier 1810, Chavanne avait son dixième enfant. Il était fermier des Hospices de Chambéry en leurs terre et maison de *La Cité*, lorsque sa femme y mourut le 11 avril 1838. Devenu vieux et n'ayant plus pour l'aider

dans les travaux de l'exploitation métayère qu'une fille, infirme elle-même, il quitta la ferme et se retira dans son petit *chez lui* au hameau de la Thiéppaz vers 1842. De ses anciennes fonctions administratives, il ne conserva, dans sa retraite, que celle de membre du Conseil de Fabrique.

Pauvre, mais profondément estimé, il ne manqua jamais du nécessaire. L'Église, qu'il avait vaillamment servi, le secourut généreusement dans ses besoins. Au nombre de ses plus dévoués bienfaiteurs, citons le Séminaire de Saint-Louis du-Mont, les Religieuses du Sacré-Cœur de Chambéry et la famille Costa de Beauregard. Il s'éteignit doucement, muni des sacrements, le 1^{er} juin 1846, à l'âge de 79 ans, 1 mois et 7 jours.

DEUX NOTES SUPPLÉMENTAIRES

I. — Notre-Dame-du-Mont.

Notre-Dame-du-Mont était une chapelle située dans le haut de la colline de Bassens, aux « Monts », tout près et sur la droite du chemin qui monte de Chambéry. A ce chemin aboutissent, dans la hauteur, deux autres chemins, l'un montant de chez M. Christillin, puis, à 400 et quelques mètres de là, un autre montant de chez M. Carron ; du premier à l'angle N.-O. de la chapelle, on compte environ 250 mètres, et, de l'angle N.-E. au deuxième chemin, en bas de la maison Pépin, environ 166 mètres.

Un beau châtaignier est encore debout, qui abritait les ruines de cette chapelle, il n'y a pas un demi-siècle. Vers 1858, des fouilles furent faites pour rendre à la culture l'emplacement de ces ruines. Avec ces fouilles disparurent les derniers restes d'une chapelle que le service religieux, pendant la Révolution, avait rendu particulièrement intéressante pour Bassens. Elle demeure du moins figurée au Plan cadastral de 1739 sous le numéro 367 et sous la désignation de « chapelle » ; inscrite qu'elle est, au Cadastre, sous le nom de « Notre-Dame du-Mont ».

La chapelle de Notre-Dame-du-Mont possédait une statue

de la Vierge Mère, de grandeur naturelle, couronnée ainsi que l'Enfant Jésus, et tenant en main, l'un et l'autre, le sceptre royal. Craignant pour cette statue les profanations de la Révolution, Claude Chavanne, aidé de deux hommes de confiance, la transporta dès les premiers jours dans le fenil de Lin Carron devenu, en 1881, maison fermière de la famille Jacques Christillin, et la couvrit de foin. Lorsque M. Noël, curé de Bassens, qui avait dû fuir à Turin devant la persécution, eut été réintégré dans ses fonctions (1801), Chavanne la sortit de sa cache et la porta à l'église paroissiale, en la chapelle de la Vierge, où elle est demeurée jusque vers 1855.

II. — Le Calvaire des Monts en 1793.

Il est dit, dans le récit de Claude Chavanne, que récitant « le chapelet et d'autres prières, on venait (de Notre-Dame-du-Mont) jusqu'au Calvaire ». — Quel était ce Calvaire ? Il est plus que douteux que ce fût le Calvaire actuel de Lémenc. Ce devait être un calvaire auquel conduisait un ancien Chemin de Croix, que la Révolution a démoli, et que Mgr de La Palme, après le rétablissement du culte, a remplacé par l'érection de celui de Lémenc. — Quels étaient le point de départ, le parcours et le point d'arrivée de ce Chemin de Croix ? Il prenait à l'entrée actuelle de la Violette, soit à la tête de l'ancien chemin des Monts, que la route actuelle des Monts a fait oublier ; suivait ce chemin, le long duquel on peut voir encore, dans le rocher, les creux de scellement de plusieurs stations ; et devait aboutir dans le voisinage haut, qui domine le plateau de Notre-Dame-du-Mont. Par là devait être ledit « Calvaire ». Les jeunes bergers appelaient en effet ces lieux, il n'y a pas soixante ans, du nom de « les Mystères ». Ce n'est pas d'eux, évidemment, que venait cette dénomination. Vu, d'autre part, l'existence ancienne de ce Chemin de Croix, et vu que l'on montre encore maintenant, à proximité, la place de l'une de ces stations, il paraît manifeste que cette dénomination « les Mystères » désigne l'emplacement du Calvaire.

(Notes de M. l'abbé Comoz.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. — BIBLIOGRAPHIE SCIENTIFIQUE

Congrès préhistorique de France. — Compte-rendu de la quatrième session à Chambéry, 1908 — Paris, Schleicher frères, éditeurs, 1909.

Dans le cours de cette année, a paru le compte-rendu de la quatrième session des Congrès préhistoriques de France, qui a eu lieu à Chambéry au mois d'août 1908. Ce compte-rendu forme un gros volume de 955 pages où sont relatés, dans les moindres détails, tous les faits qui se rattachent au Congrès, depuis le jour où il a été décidé et organisé, jusqu'au moment où il s'est disloqué dans la soirée du 30 août, après une excursion sur les rives du Rhône, qui fut malheureusement contrariée par une pluie diluvienne. Les personnes qui ont pris part au Congrès liront avec plaisir le récit des fêtes, des assemblées et des excursions qui eurent lieu à Chambéry à cette occasion et elles trouveront reproduits les discours et les conférences qu'elles ont eu l'occasion d'entendre. Mais ce qui fait la valeur principale de l'ouvrage, c'est l'insertion de toutes les communications scientifiques qui ont été faites dans les séances du Congrès. Nous nous bornerons à signaler ici celles qui intéressent particulièrement la Savoie :

La station néolithique de Saint-Saturnin, par M. Louis Schaudel.

Signalement de gravures pédiformes, par M. l'abbé Bergeret (de Cléry).

Les blocs à gravure des Alpes, par M. Louis Schaudel.

Les pierres à sculpture de la Savoie, par M. E. Vuarnet.

Pierres à cupules et sculptures hiéroglyphiques du Chablais, par M. L. Jacquot.

Les pierres à cupules et à gravures de Savigny (Haute-Savoie), par M. F. Fenouillet.

La station néolithique du lac d'Aiguebelette, par M. Louis Schaudel.

La palafitte néolithique du lac d'Annecy, par M. Marc Le Roux.

La palafitte néolithique du lac d'Annecy, par M. Ph Guinier.

La céramique du lac du Bourget. — Essai de classification, par M. Morin-Jean.

Présentation d'une pierre lacustre du Léman, par M. L. Jacquot.

Chêne trouvé dans le lit du Rhône à La Balme, par M. Maximilien Georges.

Revue annuelle de Géologie, par J. RÉVIL. — (*Revue générale des sciences pures et appliquées*, année 1909, nos 9 et 10).

M. Révil continue, dans la *Revue générale des sciences*, à passer en revue les travaux les plus importants qui sont publiés chaque année, soit en France soit à l'étranger, sur la géologie. Dans ses derniers articles, il analyse avec sa compétence spéciale et une grande clarté d'exposition, les ouvrages récemment parus non seulement sur les phénomènes généraux tels que le volcanisme et les mouvements de l'écorce terrestre, mais encore sur la constitution spéciale des différentes régions du globe : la Suisse, le Portugal, le Maroc, les Indes néerlandaises, etc. Cette revue, à laquelle sont jointes de nombreuses références, est de nature à rendre de précieux services à ceux qui n'ont pas les loisirs de lire des ouvrages souvent très volumineux ou écrits en langue étrangère, et qui tiennent à se tenir au courant des progrès de la géologie.

Atlas des Champignons de France, Suisse et Belgique, par Léon ROLLAND, aquarelles d'A. BESSIN. — Paris, Paul Klincksieck, éditeur ; prix : 30 francs.

La Société mycologique, fondée depuis deux ans à Chambéry sur l'initiative de M. Laurent, professeur d'agriculture, et qui a déjà manifesté sa vitalité par de nombreuses excursions, a développé dans notre ville le goût des études de mycologie. Aussi signalons-nous dès maintenant aux amateurs de champignons le magnifique *Atlas des Champignons de France*, par L. Rolland, dont la publication sera bientôt terminée.

Il doit comprendre 120 planches coloriées représentant 282 espèces. Il reste à paraître huit planches, ainsi que le texte définitif qui doit remplacer les descriptions sommaires et provisoires qui accompagnent les planches déjà parues. L'éditeur promet de livrer incessamment ces dernières parties aux acquéreurs de l'ouvrage. Tel qu'il est l'atlas peut déjà être très utile dans cette saison où abondent les cryptogames. Les 112 planches que nous avons sous les yeux sont dessinées et peintes avec le plus grand

soin et peuvent suffire pour faire connaître un grand nombre de champignons. Mais, pour certaines espèces de formes et de couleurs variables, difficiles à déterminer, une bonne description jointe au dessin est indispensable ; nous attendons le texte définitif pour l'apprécier.

M. DENARIÉ.

II. — BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

Histoire générale. — Les fascicules 28 et 29 de l'*Armorial de Savoie*, que M. le comte DE MARESCHAL vient de faire paraître, se rapportent aux familles suivantes : les *Pobel*, baron de Pierre, au pays de Gex, originaires de Bonneville en Faucigny ; les *Poencet* ou *Puenset*, de Sallanches en Faucigny ; les *Poencet*, seigneurs de Beaucrest et de Blanchard, famille originaire d'Aime, transplantée à Montmélian, Cruet et Chambéry ; les *Du Pont*, seigneurs de Villaret, de Saint-Michel en Maurienne, de Myans en Savoie, de Siens au pays de Vaud, famille chevaleresque de Maurienne connue dès le XII^e siècle. C'est à tort cependant, d'après M. le comte de Mareschal (Cf. Fleury Vindry : *Dictionnaire de l'Etat-major français du XVI^e siècle*), qu'on range dans cette famille le capitaine Pierrepont, compagnon de Bayard, qui ne fut ni savoyard ni de la famille des Du Pont. Par contre, le savant héraldiste nous fait connaître un Jacques Du Pont, savoyard, vrai neveu de Bayard, guidon de la compagnie de son oncle, qui mourut très probablement à la bataille de Pavie (1525) ; les de *Pontverre*, seigneurs de Pontverre à Lovagny, à Cruseilles, à Ugine : les anciens documents portent *Ponsvitreus* et non *Pons viridis*, comme le conjecturent les philologues. Chacune de ces monographies est une mine de renseignements historiques et biographiques contrôlés selon les règles de la plus sévère critique.

— *Les dernières survivances de la Souveraineté du Saint-Empire sur les Etats de la Monarchie piémontaise*, par M. Irénée LAMEIRE, professeur d'histoire du droit public à la Faculté de droit de l'Université de Lyon. (50 p. in-8°. Extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, t. XXXIII, janvier-avril 1909.) — On sait en effet qu'au moyen-âge les prin-

ces de Savoie étaient les vassaux de l'Empire. Les rapports de vassalité — investitures, contributions fiscales — avaient presque à peu près cessé au xvii^e siècle ; mais ils reprirent toute leur intensité au xviii^e siècle. Ce sont ces dernières survivances du droit féodal que M. Lameire étudie avec beaucoup de sagacité d'après des documents tirés des archives d'Etat de Turin. Après avoir fixé les limites territoriales de la souveraineté impériale en Italie et en Savoie, avec leurs fluctuations, l'auteur précise, à l'aide de nombreux textes, les droits politiques, fiscaux ou honorifiques réclamés par la cour impériale, ainsi que les privilèges honorifiques et autres droits que comportait pour les princes de Savoie le titre de Vicaires de l'Empire.

— Sous le titre : *Relazioni fra i Reali di Savoia ed i Reali di Portogallo* (Torino, Bocca, 1908, 102 p.), M. le comte Albert DE SONNAZ fait une esquisse intéressante, rapide mais documentée, des relations politiques et surtout familiales entre les princes des maisons de Savoie et de Portugal, depuis le mariage — en 1146 — de Mafalda, fille d'Amédée III avec Alphonse Henriquez, roi de Portugal, jusqu'au séjour en Portugal de l'infortuné Charles-Albert après son abdication (décédé à Porto en 1849).

Moyen-Age. — *Le Bulletin de la Société de Statistique de l'Isère*, 4^e série, tome X, publie un important mémoire de M. Louis JACOB, ancien élève de l'Ecole des Chartes, sur *le Royaume de Bourgogne sous les empereurs franconiens (1038-1125)*. Reprenant l'histoire du royaume de Bourgogne à la date même (1038) où s'arrêtait le travail de M. Poupardin (*Le royaume de Provence sous les Carolingiens*), M. Jacob la continue jusqu'à l'époque (1125) où commence le magistral ouvrage de M. Paul Fournier sur *le Royaume d'Arles et de Vienne*. Cette période comprend les trois règnes d'Henri III (1038-1056), d'Henri IV (1056-1106) et d'Henri V (1106-1125). L'auteur parvient à jeter un peu de lumière sur l'histoire encore fort obscure de cette époque agitée, en particulier sur la formation territoriale successive des divers comtés, notamment du comté de Savoie, sur les luttes des rois de Bourgogne contre la féodalité, sur leurs rapports avec l'Eglise pendant la fameuse querelle des investitures, enfin sur l'attitude des comtes de Maurienne au milieu des conflits soulevés entre l'Empire et les seigneurs ou l'Eglise. C'est un digne complément des ouvrages de MM. Fournier et Poupardin.

— M. Camille RENAUX, agrégé d'histoire, qui a déjà étudié les origines de la Maison de Savoie dans un savant mémoire dont

nous avons signalé la publication, consacre un nouveau travail à l'étude des conditions dans lesquelles eut lieu le *mariage d'Odon de Savoie, fils d'Humbert I^{er}, avec Adélaïde de Turin*. Très au courant des nombreuses publications italiennes relatives à son sujet, M. Renaux discute les diverses hypothèses émises et s'efforce de démontrer, aussi clairement que le permettent les rares documents contemporains, que le mariage eut lieu en 1034 et qu'Adélaïde de Turin n'eut pas d'autre époux qu'Odon. L'auteur en tire des conclusions intéressantes sur l'organisation des Marches dans le nord de l'Italie, à cette époque. (*Mém. Académie de Savoie*, 4^e série, tome XI, p. 670-757). Comme le remarque le chroniqueur de la *Revue des Questions historiques* (juillet 1909) : « La discussion de M. Renaux ne manque ni d'ingéniosité ni de force ; mais elle laisse subsister des difficultés ».

— *Una Principessa Sabauda sul trono di Bisanzio. Giovanna di Savoia, imperatrice Anna Paleologina*, par le Docteur Dino MURATORE (*Mémoires Académie de Savoie*, 4^e série, tome XI, p. 221-475). Au milieu des luttes sanglantes entre la Savoie et le Dauphiné, peu après la défaite des Savoyards à Varey (1325), le comte de Savoie Edouard recevait les ambassadeurs de l'empereur byzantin Andronic II sollicitant pour son neveu la main de sa sœur Jeanne. Celle-ci était née vers 1306 du second mariage d'Amédée VI avec Marie de Brabant. Dans un premier chapitre, le plus intéressant pour l'histoire de Savoie et dont les données reposent surtout sur les comptes de l'Hôtel de Savoie, l'auteur nous fait connaître la jeunesse de la princesse. Les principaux détails se rapportent aux séjours de la princesse en Savoie, surtout au château du Bourget, aux préparatifs du mariage et à l'organisation de la cour de la future impératrice d'Orient. Les autres parties de ce travail intéressent surtout l'histoire byzantine, bien que M. Muratore s'efforce de relever spécialement l'action personnelle de l'impératrice dans les conflits politiques et religieux de cette époque entre l'Orient et l'Occident.

— M. Claude FAURE donne à la *Revue Savoisienne*, 1^{er} et 2^e trim. 1909, une excellente *Contribution à l'histoire du Faucigny au XIV^e siècle*. L'auteur a eu la bonne fortune de trouver aux archives du Vatican le procès-verbal d'une enquête faite dans le Faucigny pour établir les droits des Dauphins sur cette importante baronnie qui avait passé sous leur autorité par le mariage de Béatrix de Savoie avec le dauphin Guigues VII. Grâce à ce document, M. Faure peut nous faire connaître la population et les revenus des paroisses du Faucigny en 1339.

— Dans la même Revue, M. BUTTIN continue ses recherches érudites sur les armes en usage à Genève au xv^e siècle : il s'occupe spécialement des divers types de *salades* (casques) avec leurs accessoires : visières, bavières, décorations et plumails.

— Après avoir rappelé l'origine et les vicissitudes du comté de Genevois, M. CÉSAR DUVAL étudie (*Revue Savoie.*, 2^e trim. 1909) les difficultés auxquelles donna lieu l'acquisition du comté par Amédée VIII en 1401, par suite de l'opposition de Marie des Baux, petite-fille d'Amédée III de Genève et nièce des derniers comtes de Genevois.

— *Le Prieuré d'Yenne et sa Léproserie*, par M. LÉTANCHE (*Mém. de la Société savois. d'hist.*, 2^e série, tome XXI). — Sans remonter, semble-t-il d'après les documents, au-delà du xi^e siècle, le prieuré d'Yenne est certainement ancien et son histoire est intimement liée à l'histoire de la vallée d'Yenne, comme le prouvent et l'analyse des textes anciens se rapportant à ce prieuré et les documents inédits publiés par l'auteur. Une note documentée publiée à la suite de ce travail complète les études antérieures de M. Létanche sur la célèbre Maladrerie d'Yenne, fondée vers 1120 par les Chartreux.

— Dans la même Revue, M. MASSE commence la publication d'une *Histoire de l'ancienne Chautagne* depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution. Dans une série de notes patiemment recueillies, sans prétention scientifique, l'auteur fait passer sous nos yeux l'histoire des principales familles de la Chautagne. On aimerait cependant à lire les textes caractéristiques sur lesquels l'auteur appuie ses affirmations. Le premier chapitre sur les origines demanderait à être mis au point d'après les travaux des archéologues et des historiens récents.

Histoire moderne. — Dans son premier volume sur *Les Parlements français au XVI^e siècle* (Paris, Champion, 1909, in-8 220 p.), consacré aux Parlements d'Aix, Grenoble, Dijon, Chambéry, les Dombes, M. Fleury VINDRY, ancien élève des Facultés catholiques de Lyon, publie la liste des magistrats du parlement institué à Chambéry, à la place du Sénat, pendant l'occupation française de 1538 à 1559. A la suite de cette liste, on trouve des notes biographiques très précises basées soit sur les registres du Sénat de Savoie, soit sur les travaux bien connus de MM. Burnier et Mugnier. C'est un répertoire méthodique qui sera très utile aux historiens.

— Le regretté P. Dom MACKÉY avait bien voulu offrir à l'Académie de Savoie une monographie documentée sur un proche parent de saint François de Sales, *Benoît-Théophile de Chevron-Villette*; ce travail paraît dans le dernier volume des Mémoires (p. 1-72). Né à Turin en 1587, Benoît de Chevron fut successivement doyen du Chapitre de Notre-Dame d'Annecy, moine à Talloires, puis archevêque de Tarentaise, siège qu'il occupa pendant vingt-cinq ans avec un zèle et une fermeté admirables. Cette biographie attachante est pleine de renseignements et de documents sur l'histoire religieuse de la Savoie au xvii^e siècle.

— *Le premier Collège de Chambéry*, par A. PERRIN et C. BOUVIER (*Mém. Académ. Savoie*, XI^e vol.). — C'est l'histoire de la fondation du Collège des Jésuites de Chambéry, précédée d'une notice intéressante sur l'instruction publique à Chambéry avant le xvi^e siècle. Institué le 3 avril 1564 par Lettres-patentes d'Emmanuel-Philibert, le Collège fut ouvert en 1565 dans un local provisoire, en attendant la construction d'un bâtiment approprié à l'enseignement. Commencé en 1599 sous la direction du célèbre Père Martellange, le Collège ne fut occupé définitivement qu'en 1605 par les élèves et les professeurs. On trouvera dans cette monographie, outre des renseignements précis sur la fondation du Collège, des notes érudites sur les personnages et surtout sur la topographie de Chambéry au xvi^e siècle. Il faut espérer que ce travail, laissé inachevé par le regretté M. Perrin, sera un jour terminé par son ami et collaborateur, qui connaît mieux que personne l'histoire du vieux Chambéry.

— M. Eugène RITTER reprenant (*Revue Savoie.*, 2^e trim. 1909) le problème psychologique soulevé par M. Mugnier sur le caractère de M^{me} de Charmois, *La Philothée de saint François de Sales*, met au point, avec un rare bon sens, le mince incident qui a donné lieu à cette discussion.

— *Mission du Père Monod, à Paris en 1631, d'après ses lettres*, par Salvatore FOA (*Mém. Acad. Savoie*, tom. XI).

Ces documents inédits — tirés des Archives d'Etat de Turin, — comprennent 13 lettres ou rapports du P. Monod au sujet de la mission assez complexe que le célèbre Jésuite avait reçue du duc Victor-Amédée I, en 1631, en accompagnant à Paris le cardinal Maurice. Il s'agissait principalement d'obtenir de Richelieu une interprétation bienveillante du traité de Cherasco au sujet de Pignerol et subsidiairement d'obtenir le titre de roi pour le Duc de Savoie et de régler les affaires pendantes de Gênes et de

Genève. Le négociateur se montre tenace et habile, profitant en particulier des difficultés intestines soulevées par le brusque départ de Marie de Médicis. Mais tous ses efforts échouent devant la résolution arrêtée de Richelieu qui exige, avant tout autre accord, l'exécution complète du traité au sujet de Pignerol. — Un appendice de 1630 contient une lettre de Victor-Amé I^{er} appelant auprès de lui le P. Monod et un rapport de celui-ci au Prince pour le presser de conclure une alliance avec la France afin de déjouer les menées de l'Espagne contre la Savoie.

— *Dom Mabillon en Savoie*, par l'abbé J. BURLET (même Revue). — Dans la courte relation de son voyage en Italie (1685), publiée en tête du *Museum Italicum*, le savant Bénédictin donne son impression sur la région de la Savoie qu'il traversa. L'auteur traduit cette partie de l'Itinéraire de Mabillon en l'accompagnant de notes.

— M. le chanoine BOUCHAGE consacre une monographie très intéressante aux *Repas funèbres en Savoie* (même Revue). Il suit à la trace, à travers les documents les plus variés, l'existence et les formes diverses de cet antique usage depuis le XII^e siècle jusqu'à nos jours. Excellente contribution à l'histoire des mœurs en Savoie.

Révolution. — M. DUSSAIX publie dans la *Revue Savoisienne*, 2^e trim. 1909, d'après les documents officiels, le récit d'un meurtre commis à Megève en 1795. Il s'agit de l'assassinat mystérieux d'un nommé Gaidon, homme sans caractère, probablement victime de ses incohérences et de ses vantardises.

— MM. VERMALE et BLANCHOZ entreprennent dans les *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire*, 2^e série, tome XXI, la publication de Documents pour l'histoire de la Révolution en Savoie. Cette première collection documentaire contient les *Procès-verbaux de l'Assemblée générale des Allobroges*, connus déjà par d'autres publications, mais édités ici intégralement d'après le texte officiel de 1792.

J. BURLET.

Le Gérant : J. GUÉLARD.

Chambéry. — Imprimerie Générale Savoisienne, rue du Château, 5.

